

Les engagements réciproques seront précisés lors d'échanges entre l'EPCI et la Direction Territoriale de la CMA. Ils feront l'objet d'une convention d'objectifs et de moyens conclue entre les deux parties

Charte Qualité Durable

« Valoriser un artisanat local de qualité et durable »

Objectif de l'action

Recenser les entreprises artisanales impliquées sur le territoire et les associer à des initiatives visant à mettre en valeur leurs engagements en matière de développement durable et d'amélioration continue de la qualité auprès du public

Avantage pour la collectivité

Dynamique des artisans commerçants – Création d'un lien de confiance – Favoriser la venue de clients

Description de l'action

La charte qualité durable est le label de référence de la CMA IDF permettant de mettre en avant les entreprises engagées sur les enjeux de demain : transition écologique, numérique, ressources humaines, qualité de service, réglementation, etc.

Suite à une visite de l'entreprise, des préconisations via un plan d'action sont proposées afin d'améliorer ses pratiques. L'obtention du label est conditionnée à l'obtention d'une note minimum sur l'ensemble des sujets abordés. Cette note peut être améliorée après la réalisation du plan d'action. Ce dispositif permet de valoriser les entreprises structurées sur le territoire auprès de leurs clients.

Mise en œuvre de l'action

- Identification des entreprises artisanales via la promotion du dispositif par la collectivité et la prospection par la CMA IDF.
- Visite en entreprise : présentation de l'action, audit de l'entreprise, identification d'actions correctives.
- Remise d'un rapport écrit. Accompagnement à la mise en œuvre des préconisations si besoin.
- Vérification de la réalisation des préconisations le cas échéant
- Comité de labellisation avec la participation de la collectivité au comité de labellisation.
- Organisation d'un événement de valorisation des lauréats en présence des artisans, des élus et de la presse.
- Promotion des labélisés dans l'annuaire de la CMA IDF, presse locale et par la collectivité.

Engagement réciproques (de la CMA et de la collectivité)

CMA IDF : Cibler les entreprises du territoire, transmission du kit de communication organiser et animer les réunions, réaliser les visites d'entreprises.

Collectivité : Co-financer l'opération. Participer à la promotion du dispositif sur le territoire et au recrutement des entreprises. Participer au comité de labellisation. Mettre à disposition les moyens techniques et logistiques nécessaires au bon déroulement de l'opération sur le territoire. Assurer l'organisation de la cérémonie de remise du label. Animer le label à la suite de la labélisation.

Potentiel Photovoltaïque

« Développer l'énergie solaire auprès des artisans du territoire »

Objectif de l'action

Identifier sur son territoire les entreprises artisanales ayant besoin de conseils neutres sur l'énergie solaire photovoltaïque. Déployer un accompagnement pour répondre à leurs questions et accompagner le déploiement de solaire photovoltaïque sur le territoire. Permettre aux entreprises des économies sur leurs factures électriques à moyen terme.

Avantage pour la collectivité : (contexte et enjeux)

Répondre aux exigences réglementaires : SRCAE, PCAET, Loi APER, schéma de développement local des énergies renouvelables. Renforcer la résilience énergétique du territoire en réduisant sa dépendance énergétique et en augmentant son autosuffisance

Description de l'action

L'augmentation du coût de l'énergie en 2022 a impacté très significativement les entreprises artisanales et l'énergie est devenue un sujet de préoccupation stratégique pour les chefs d'entreprises. Ils s'y intéressent, souhaitent réduire leurs consommations énergétiques et produire leur propre énergie dans le but de maîtriser leurs coûts. Les démarchages commerciaux autour du solaire photovoltaïque ont considérablement augmenté, perturbant la prise de décision des entreprises alors que le solaire pourrait être une solution rentable et pertinente pour eux.

Dans la logique du triptyque : "Sobriété – Efficacité - Énergies renouvelables", l'action est proposée aux entreprises : l'étude d'opportunité solaire photovoltaïque accompagne le chef d'entreprise dans sa réflexion de projet solaire photovoltaïque grâce à un prévisionnel technico économique sur mesure.

Le rapport donne un prévisionnel et des informations neutres et fiables pour faire mûrir la réflexion du chef d'entreprise. Des renseignements sur les aides disponibles et une orientation vers les professionnels RGE du secteur.

Mise en œuvre de l'action

- Identification des entreprises artisanales via la promotion du dispositif et la prospection par la collectivité et par la CMA IDF.
- Un point de cadrage téléphonique sur le projet solaire de l'entreprise
- Une visite de l'établissement pour identifier les possibilités techniques
- Une étude sur-mesure à partir de l'historique de consommation du site
- Un rapport de rentabilité économique
- Un rendez-vous en visio ou en entreprise pour présenter les résultats et répondre aux questions du chef d'entreprise

Engagement réciproques (de la CMA et de la collectivité)

CMA IDF : Cibler des entreprises sur le territoire. Organiser et animer les réunions. Réaliser les visites d'entreprises sur le territoire du territoire.

Collectivité : Co-financer l'opération. Participer à la promotion du dispositif et à la prospection sur le territoire. Mettre à disposition les moyens techniques et humains nécessaires au bon déroulement de l'opération sur le territoire .

Visite Energie

« Maitriser se consommations et réduire les coûts de ce poste »

Objectif de l'action

Accompagner les entreprises artisanales dans la maîtrise de leur consommation d'énergie afin de réduire leurs charges et d'optimiser leurs postes de dépense énergétique.

Avantage pour la collectivité : (contexte et enjeux)

-
- Apporter une réponse sur le volet entreprise du PCAET
 - Se positionner auprès de son tissu économique local comme un acteur de la transition écologique
 - Assurer la pérennité économique des entreprises artisanales dans un contexte où l'énergie représente un enjeu

Description de l'action

L'énergie (électricité et gaz) représente un enjeu de plus en plus stratégique pour les entreprises artisanales, à la fois sur le plan économique, avec l'augmentation continue du coût de l'énergie (40% pour l'électricité 120% pour le gaz) et sur le plan environnemental, face à la hausse des émissions de gaz à effet de serre (GES) et à l'urgence de réduire l'empreinte carbone des activités.

Pour accompagner les entreprises artisanales dans cette transition énergétique, la CMA Île-de-France propose un diagnostic énergie visant à :

- Analyser les consommations réelles d'électricité et de gaz,
- Identifier les déperditions énergétiques et les points de surconsommation,
- Évaluer l'empreinte carbone liée à l'énergie,
- Proposer des solutions concrètes pour optimiser les usages, réduire les factures et diminuer les émissions de GES,
- Accompagner vers des investissements adaptés : équipements moins énergivores, bonnes pratiques énergétiques, etc.

Mise en œuvre de l'action

- Identification des entreprises artisanales via la promotion du dispositif par la collectivité et la prospection par la CMA IDF.
- Visite de l'établissement pour identifier les possibilités techniques
- Analyse des factures et des consommations ;

Identification des postes d'émissions ;

Proposition d'un plan d'actions et des aides financières possibles

Un rendez-vous en visio ou en entreprise pour présenter les résultats et répondre aux questions du chef d'entreprise

Engagements réciproques (de la CMA et de la collectivité)

CMA IDF : Cibler des entreprises sur le territoire. Animer les réunions. Réaliser les visites d'entreprises sur le territoire

Collectivité : Co-financer l'opération. Participer à la promotion du dispositif sur le territoire et organiser les réunions. Mettre à disposition les moyens techniques et humains nécessaires au bon déroulement de l'opération sur le territoire

Diagnostic Adaptation

Objectif de l'action

Permettre une plus grande résilience des entreprises face aux aléas environnementaux. Adapter le tissu économique / continuité de fonctionnement en cas de crise. Informer les entreprises sur les risques présents et les sensibiliser aux actions de préventions.

Avantage pour la collectivité : (contexte et enjeux)

Répondre aux exigences du PNACC (Plan National d'Adaptation au Changement Climatique)

Permettre aux entreprises d'être plus outillés et informés face aux événements liés au changement climatiques.

Préserver le tissu économique local et le rendre plus résilient en cas de catastrophe

Description de l'action

En Île-de-France, **sécheresses, crues inédites et canicules renforcées** sont déjà constatées mais avec des phénomènes de **plus en plus fréquents et intenses**. Sur la base de la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC) définie à partir du scénario tendanciel selon les scientifiques du GIEC à +4° sur la France hexagonale (+3° au niveau mondial) en 2100 par rapport à l'ère préindustrielle, le climat de l'Île-de-France sera celui de Montpellier actuellement.

En cas de crue majeure, dite crue centennale, les conséquences pourraient coûter 30 milliards d'euro en Île-de-France et affecté directement 400 000 emplois (étude OCDE commandée par l'EPTB Seine Grands Lacs en 2014). Les TPE, artisans-commerçants sont les entreprises les moins sensibilisées et préparées sur la gestion de ces risques.

Permettre aux TPE, artisans-commerçants de prendre en compte ces enjeux est essentiel dans un territoire résilient.

Mise en œuvre de l'action

- Etudes et identification des risques sur le territoire de la collectivité
- Identification des entreprises artisanales par la prospection et la promotion du dispositif par la collectivité et par la CMA IDF.
- Analyse des risques identifiables en amont
- Visite de l'établissement pour identifier les enjeux complémentaires et sensibiliser le chef d'entreprise
- Rédaction d'un livrable avec les axes prioritaires avec propositions de solutions personnalisés
- Un rendez-vous en visio ou en entreprise pour présenter les résultats et répondre aux questions du chef d'entreprise

Engagement réciproques (de la CMA et de la collectivité)

CMA IDF : Cibler des entreprises sur le territoire. Organiser et animer les réunions.
Réaliser les visites d'entreprises sur le territoire.

Collectivité : Co-financer l'opération. Participer à la promotion du dispositif sur le territoire. Mettre à disposition les moyens techniques et humains nécessaires au bon déroulement de l'opération sur le territoire

Répar'Acteurs

« Valoriser les artisans de la réparation et promouvoir l'économie circulaire »

Objectif de l'action

Promouvoir la réparation et les métiers associés via l'animation du réseau Répar'acteurs. Identifier de nouveaux membres et sensibiliser le public à la réparation comme alternative au jetable. Informer les artisans sur le bonus réparation.

Sensibiliser le grand public aux bienfaits de la réparation et renouer avec le réflexe de réparer les objets du quotidien.

Avantage pour la collectivité : (contexte et enjeux)

- Promouvoir l'économie circulaire sur le territoire
- Développer l'économie local auprès des habitants.

Description de l'action

La marque Répar'acteurs, née en Aquitaine en 2012, est déployée en Ile de France depuis juin 2015. Fin 2024, le réseau Répar'acteurs rassemblait plus de 680 artisans engagés dans la promotion de la réparation. Depuis 2015, de nombreuses actions de communication ont été développées afin de dynamiser la filière et la faire connaître du grand public : un annuaire en ligne, une page Facebook, des webinaires thématiques, la participation à des événements locaux.

Avec la Loi AGEC de 2020, le contexte a évolué et impose de nouvelles contraintes aux réparateurs pour entrer dans les dispositifs des fonds de réparation. Afin de répondre à cette évolution, un nouveau cahier des charges national Répar'Acteurs sur la base des critères des fonds de réparation est déployé depuis 2025. La promotion de l'économie circulaire auprès du grand public peut être proposé à travers une manifestation autour de la réparation plus connu sous le nom repair'event. Les objectifs du réseau Répar'acteurs sont de réduire les déchets et le gaspillage, de favoriser l'économie circulaire de proximité, de valoriser le savoir-faire des artisans de la réparation, de les fédérer, de leur donner de la visibilité ainsi que de consolider la filière de la réparation.

Mise en œuvre de l'action

- Identification des entreprises Répar'acteurs et celles éligibles à la marque Sourcing et prospection auprès des réparateurs du territoire ;
- Visite en entreprise pour : Réaliser un diagnostic des besoins de l'entreprise et transmission d'une synthèse des préconisations à l'entreprise Présenter le cahier des charges Répar'Acteurs et accompagner l'inscription de l'artisan sur demarches-simplifiees.fr Conseiller l'artisan sur les aides financières à l'investissement et les bonus réparation ;
- Organiser conjointement avec la collectivité au minimum un événement dédiée aux Répar'acteurs (temps de rencontre entre artisans, portes ouvertes, ateliers chez les artisans défrayés, rencontres artisans/acheteurs publics, repair'event...). Echanges avec la collectivité sur les besoins (réparations ciblées, taille de l'évènement, budget, choix du lieu, conditions de la réparation, et des dispositifs de communication, etc) ;
- Recherches des artisans intéressés ;
- Echanges avec les artisans (rassurer, informer, recueillir les besoins techniques) ;
- S'assurer de la disponibilité d'équipement et de son adéquation aux besoins des artisans (prises électriques, dimensionnement des compteurs, eau, luminosité) ;
- Communication sur l'annuaire de la CMA IDF, dans la presse locale et par la collectivité.

Engagement réciproques (de la CMA et de la collectivité)

CMA IDF : Cibler les entreprises du territoire. Faire le lien entre les entreprises et la collectivité.

Collectivité : Co-financer l'opération. Participer à la promotion de la marque Répar'acteurs sur le territoire. Mettre à disposition les moyens techniques et logistiques nécessaires au bon déroulement de l'opération sur le territoire. Dans le cadre de l'évènement : communiquer au public à destination des artisans et assurer la promotion. Dédommagements forfaitaires des entreprises mobilisées.

